



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/209/SR  
18 mai 2022

# Compte rendu du Conseil directeur

## 209<sup>e</sup> session

21 et 24 mars 2022

*BICC, Nusa Dua (Indonésie)*

## Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/209/A.1-rev) .....	3
2. Approbation du compte rendu de la 208 <sup>e</sup> session du Conseil directeur (CL/208/SR) .....	3
3. Élection du Président de la 144 <sup>e</sup> Assemblée .....	3
4. Examen de demandes relatives au statut de Membre de l'UIP .....	4
5. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 208 <sup>e</sup> session du Conseil directeur .....	4
b) Sur les activités du Comité exécutif .....	9
6. Présentation du Rapport d'impact de l'UIP pour ces cinq dernières années (2017-2021) par le Secrétaire général .....	5
7. Stratégie de communication 2022-2026 .....	6
8. Proposition d'amendement au Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/209/8-P.1) .....	7
9. Futures réunions interparlementaires (CL/209/9-P.1) .....	7
10. Résultats financiers de 2021 (CL/209/10-R.1, R.2 et R.3) .....	9
11. Situation de certains parlements .....	12
12. Rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/209/12-R.1 et P.1) .....	15
13. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Forum des femmes parlementaires .....	20
b) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP .....	21
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient .....	22
d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire .....	22
e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes .....	22
f) Groupe consultatif sur la santé .....	23
g) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent .....	24
h) Groupe de travail sur la science et la technologie .....	24
14. Divers .....	25

## Première séance

Lundi 21 mars 2022  
(matin)

*La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.*

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

**Le Président** souhaite la bienvenue aux participants à la 209<sup>e</sup> session du Conseil directeur et remercie, au nom de l'UIP, les autorités indonésiennes pour les efforts inlassables qu'elles ont déployés pour permettre la tenue de la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Nusa Dua dans des circonstances difficiles pour tous, 15 ans après la précédente Assemblée de l'Organisation organisée dans cette même ville. Il se dit convaincu que les Membres feront tout ce qu'il faut pour que l'Assemblée produise les résultats escomptés.

**Le Secrétaire général** remercie à son tour le Parlement indonésien pour l'excellente organisation de l'Assemblée et les efforts consentis en vue d'assurer le bon déroulement des travaux, et dit avoir hâte de participer aux débats enrichissants qui se tiendront dans les prochains jours.

#### Point 1 de l'ordre du jour

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/209/A.1-rev)

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Point 2 de l'ordre du jour

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 208<sup>e</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/208/SR)

*Le compte rendu de la 208<sup>e</sup> session du Conseil directeur est approuvé.*

#### Point 3 de l'ordre du jour

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 144<sup>e</sup> ASSEMBLÉE

*Sur proposition de M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), appuyée par Mme F. Bint Abdulla Zainal (Bahreïn), Mme R. Kavakçı Kan (Türkiye) et M. B. Park (République de Corée), Mme P. Maharani (Indonésie) est élue Présidente de la 144<sup>e</sup> Assemblée par acclamation.*

**Mme P. Maharani** (Indonésie), exprimant sa reconnaissance et sa gratitude pour la confiance qui lui a été accordée pour présider la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, déclare qu'elle fera tout son possible pour accomplir cette tâche de façon transparente et sans exclusive afin de faciliter la conclusion d'accords qui profitent à tous les Membres de l'UIP. À cette fin, elle se dit confiante de pouvoir compter sur le soutien et la coopération de l'ensemble des Membres et du personnel de l'UIP. Le Parlement indonésien est conscient du rôle important que joue la diplomatie en vue de créer des liens et de renforcer la coopération et le multilatéralisme, conformément aux objectifs de l'UIP. Par son action, l'UIP a prouvé que le dialogue parlementaire est un outil efficace pour promouvoir la démocratie, la paix et les droits de l'homme, instaurer la confiance, accélérer la reprise post-pandémie et favoriser l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Le débat général, qui portera sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les*

*parlements pour agir face aux changements climatiques*, sera l'occasion pour les Membres de renforcer la solidarité internationale sur cette question et d'autres sujets connexes en échangeant leurs points de vue tout en faisant preuve de souplesse afin de parvenir à un consensus. Trouver des solutions aux défis communs requiert une action conjointe et un soutien collectif, deux éléments essentiels au succès de l'Assemblée.

**Le Président** remercie Mme Maharani d'avoir accepté de présider l'Assemblée et se dit convaincu qu'elle saura mettre à profit son expérience pour assurer le succès de l'Assemblée.

#### Point 4 de l'ordre du jour

### **EXAMEN DE DEMANDES RELATIVES AU STATUT DE MEMBRE DE L'UIP**

**Le Président** explique que le Comité exécutif a reçu des demandes de plusieurs organisations qui souhaitent obtenir le statut d'Observateur permanent auprès de l'UIP. Il rappelle que le statut d'Observateur permanent a déjà été accordé à de nombreuses organisations et que le Comité exécutif a décidé d'évaluer leur niveau d'engagement ainsi que la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'UIP afin d'élaborer une procédure plus claire et plus rigoureuse concernant l'octroi de ce statut. Le Comité exécutif a donc proposé de reporter à la 145<sup>e</sup> Assemblée, prévue en octobre 2022, l'examen des demandes de statut d'Observateur permanent dont il a été saisi.

**Le Secrétaire général** apporte des précisions sur cette question en indiquant que la décision du Comité exécutif est conforme aux dispositions du paragraphe 13 des modalités pratiques d'exercice des droits et responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP, qui prévoient qu'une évaluation de la situation des observateurs doit être effectuée tous les quatre ans. L'évaluation qui sera réalisée avant la 145<sup>e</sup> Assemblée visera à déterminer quels observateurs jouent un rôle actif et à tirer des enseignements qui serviront de base pour examiner les demandes de statut d'Observateur permanent.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver le report d'examen proposé par le Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 5 de l'ordre du jour

### **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

#### **a) Sur ses activités depuis la 208<sup>e</sup> session du Conseil directeur**

**Le Président**, illustrant son propos à l'aide d'un diaporama, dit que, depuis la 143<sup>e</sup> Assemblée, qui s'est déroulée en novembre 2021, il a consacré l'essentiel de ses activités à la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 adoptée à ladite Assemblée. Lors de ses visites au Bahreïn, au Kazakhstan et en Serbie, il a continué, comme à son habitude, à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Et dans son discours prononcé à l'occasion de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, en février 2022, il a rappelé le rôle que doivent jouer les parlements pour assurer la pérennité de la reprise post-pandémie de COVID-19. Il a également présenté les nouvelles approches stratégiques adoptées par l'Organisation, notamment celles énoncées dans le Rapport de l'UIP sur la transparence et dans la Stratégie de communication 2022-2026, qui est alignée sur la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, et à propos de laquelle le Comité exécutif a formulé des recommandations qui doivent encore être approuvées. Afin d'accroître la visibilité de l'UIP en tant qu'organisation universelle, le Président a également organisé des conférences de presse et renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, deux outils incontournables pour diffuser les valeurs de l'UIP et faire connaître sa position sur les questions importantes. Dans le cadre des efforts déployés par l'UIP pour atteindre l'universalité, le Comité exécutif prépare également une mission pour dépêcher une délégation auprès du Congrès des États-Unis à Washington et essaie aussi d'attirer de nouveaux Membres des régions Caraïbes et Pacifique.

S'agissant de la situation en Ukraine, le Président a publié une déclaration dans laquelle il condamne la décision russe de reconnaître l'indépendance des régions séparatistes de l'est du pays et appelle à un règlement pacifique des différends par le dialogue et la diplomatie. Il s'est aussi rendu

à Kyïv le 7 février en signe de solidarité avec le peuple et les parlementaires ukrainiens. À la suite de l'invasion par la Fédération de Russie, le Comité exécutif a publié une déclaration dans laquelle il condamne fermement l'invasion russe, exige un cessez-le-feu immédiat et propose les bons offices de l'UIP pour mener des négociations diplomatiques au niveau parlementaire. C'est dans ce contexte qu'il a rencontré à Lisbonne l'ambassadeur d'Ukraine au Portugal et s'est entretenu par téléphone avec le Président de la Grande Assemblée nationale de Türkiye. Remerciant la Türkiye pour son rôle de médiateur dans la crise ukrainienne, le Président réaffirme la position de l'UIP selon laquelle la guerre en Ukraine – et son cortège de souffrances infligées à des innocents – doit cesser immédiatement.

*Le Conseil directeur prend acte du rapport du Président sur les activités qu'il a menées depuis la 208<sup>e</sup> session du Conseil et de la déclaration du Comité exécutif sur l'Ukraine.*

#### Point 6 de l'ordre du jour

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'IMPACT DE L'UIP POUR CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (2017-2021) PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Le Secrétaire général**, illustrant ses propos à l'aide d'un diaporama présentant certaines des réalisations marquantes énoncées dans le Rapport d'impact de l'UIP relatif à la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021, explique que pendant les cinq années couvertes par le rapport, l'Organisation s'est rapprochée de son objectif d'universalité et a élargi la portée de ses activités grâce à diverses initiatives, comme la création d'un bureau de l'UIP à Vienne. L'Organisation a aussi accru sa visibilité en attirant un nombre record de visiteurs sur son site web et en utilisant les réseaux sociaux pour diffuser ses messages. En outre, elle a mis à disposition des Membres davantage d'outils et de services d'experts pour les aider à remplir leurs fonctions, et a promu son rôle de plateforme au service du dialogue interparlementaire. Nombre de ces avancées se sont produites dans le contexte difficile de la pandémie de COVID-19, lequel n'a pas empêché l'UIP de poursuivre ses activités, en grande partie grâce à l'accélération des projets de transformation numérique de l'Organisation.

Le rapport décrit en détail l'impact obtenu pour chacun des huit objectifs stratégiques fixés pour la période 2017-2021, dont le premier consiste à rendre les parlements plus forts et plus démocratiques, notamment en renforçant les capacités parlementaires et en établissant des normes et des outils de connaissance, comme par exemple le Rapport parlementaire mondial 2017 sur le contrôle parlementaire. Concernant l'objectif stratégique 2 (Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes), l'UIP n'a cessé de promouvoir la participation des femmes à la vie politique, comme en témoigne la tenue à Vienne en 2021 du treizième Sommet des présidentes de parlement – au nombre desquelles figure la Présidente de la présente Assemblée – et l'augmentation de la part des femmes parlementaires dans le monde, qui s'élève aujourd'hui à 26,1 %, un chiffre encourageant qui souligne néanmoins la nécessité de progresser plus rapidement. Le rapport présente également des exemples d'initiatives menées par l'UIP pour prévenir la violence à l'égard des femmes au sein du parlement et promouvoir l'égalité des sexes en renforçant les capacités et en élaborant des lois sensibles au genre.

S'agissant de l'objectif stratégique 3 (protéger et promouvoir les droits de l'homme), le Comité des droits de l'homme des parlementaires a malheureusement vu sa charge de travail augmenter. Comme indiqué dans le rapport, le Comité a obtenu ces cinq dernières années des règlements satisfaisants concernant plusieurs cas dont il était saisi. Pour ce qui est de l'objectif stratégique 4 (contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité), l'UIP a servi de plateforme de médiation et de dialogue pour le règlement pacifique des conflits, par exemple dans la péninsule coréenne et au Moyen-Orient. Elle a également déployé nombre d'efforts pour sensibiliser au problème du terrorisme et de l'extrémisme violent et développer plusieurs outils, à savoir une application, une base de données et un texte de loi type, pour lutter contre ces deux phénomènes.

La transformation numérique menée par l'UIP a permis à l'Organisation de continuer à promouvoir, pendant toute la durée de la pandémie, le dialogue et la coopération interparlementaires, sujet qui correspond à l'objectif stratégique 5 et qui constitue l'une des missions premières de l'UIP. Parmi les initiatives récentes figurent notamment la première Assemblée de l'UIP organisée en ligne en mai 2021, suivie de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement à Vienne en septembre 2021 et de la 143<sup>e</sup> Assemblée à Madrid en octobre 2021. Pour ce qui est de l'objectif stratégique 6 (promouvoir l'autonomisation des jeunes), deux résultats notables ont été constatés : l'âge moyen des membres des délégations aux réunions de l'UIP a baissé et le point de vue des jeunes a davantage été pris en compte dans les débats. Il n'en reste pas moins que seuls 2,6 % des

parlementaires dans le monde ont moins de 30 ans, une situation que l'UIP s'efforce d'améliorer par le biais de sa campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, à laquelle de nombreux dirigeants mondiaux ont déjà souscrit et qui est appelée à s'amplifier.

En ce qui concerne l'objectif stratégique 7 (mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement), l'UIP a continué de souligner l'importance de disposer de parlements et de systèmes démocratiques forts pour atteindre les ODD. Elle a par exemple promu la création, par les parlements, d'organes nationaux spécifiquement consacrés à cette fin. L'UIP a également organisé une réunion parlementaire en marge de la récente Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Glasgow et a collaboré avec des institutions spécialisées afin de mettre au point des outils qui permettent aux parlements de lutter contre les changements climatiques. Concernant l'objectif stratégique 8 (combler le déficit démocratique dans les relations internationales), l'UIP a notamment organisé les Auditions parlementaires annuelles aux Nations Unies ainsi que les Sommets des présidents de parlement du G20 (P20) à Buenos Aires (2018), à Tokyo (2019) et, plus récemment, à Rome (octobre 2021) en amont de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

Ces cinq dernières années, l'UIP et les parlements ont prouvé leur résilience et leur capacité à faire face à des conditions particulièrement difficiles, notamment celles provoquées par la pandémie de COVID-19. Dans le même temps, le recul de la démocratie observé dans certaines régions du monde et illustré par le nombre croissant de coups d'État, surtout en Afrique, est extrêmement regrettable et préoccupant. Le Comité exécutif a donc décidé de réfléchir aux moyens permettant de contrer plus fermement ce retour en arrière.

Pendant toute la durée de la pandémie, l'UIP a poursuivi ses activités et a vu sa base de soutien s'élargir. Parmi les donateurs et partenaires de plus en plus nombreux qui participent au financement des activités de l'UIP dont l'éventail ne cesse de s'élargir figurent le Ministère canadien des affaires étrangères, IrishAid et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), ainsi que les Parlements de l'Angola, du Bénin, de la Chine, des Émirats arabes unis, de la Micronésie (États fédérés de), du Qatar, de la République de Corée, de la Suède et de la Suisse, et le Parlement arabe. L'UIP demeure ouverte à toute collaboration avec d'autres donateurs. L'UIP a également élargi son partenariat avec les institutions des Nations Unies, avec lesquelles elle collabore dans leurs domaines respectifs en vue de mobiliser les parlementaires et d'obtenir de meilleurs résultats.

Pour conclure, l'UIP a obtenu des résultats encourageants, même si certains objectifs n'ont pas encore été atteints, en particulier celui qui consiste à se rapprocher de la totalité des 46 000 parlementaires du monde entier en accroissant la visibilité de l'Organisation et en adoptant une stratégie de communication plus dynamique à l'intention des milieux parlementaires. La transformation numérique constitue un autre enjeu incontournable dans lequel l'UIP investit beaucoup. La nouvelle Stratégie pour 2022-2026 indique clairement la voie à suivre pour l'UIP, à savoir adopter une approche écosystémique intégrée pour les activités de l'Organisation et suivre attentivement les progrès accomplis pour pouvoir changer de cap si nécessaire et ainsi optimiser les résultats.

*Le Conseil directeur prend note du Rapport d'impact 2017-2021 de l'UIP.*

**Le Président** dit que le nombre croissant de cas examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires illustre la pertinence et la visibilité accrues de l'UIP. En réponse aux observations faites par un **représentant du Yémen** au sujet des parlementaires yéménites condamnés à mort et à d'autres peines à la suite de la prise de contrôle de leur pays par les Houthis, il déclare que la situation au Yémen sera abordée sous un autre point de l'ordre du jour.

### **Observation d'une minute de silence**

*À l'invitation du Président, le Conseil directeur observe une minute de silence à la mémoire de M. Jacob Oulanyah, Président du Parlement ougandais, décédé la veille.*

### Point 7 de l'ordre du jour

#### **STRATÉGIE DE COMMUNICATION 2022-2026**

(CL/209/7-P.1)

**Le Secrétaire général**, présentant la Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026 décrite dans le document CL/209/7-P.1, indique que les réalisations de la précédente stratégie de communication ont été examinées afin d'établir un nouveau modèle permettant de définir plus

clairement la vision de l'UIP et sa position en tant que tribune mondiale privilégiée chargée de promouvoir le multilatéralisme parlementaire et mondial. La nouvelle Stratégie de communication est alignée sur la Stratégie de l'UIP, les deux documents couvrant la même période quinquennale. Elle sera réexaminée périodiquement et, au besoin, révisée pour s'assurer qu'elle renforce efficacement la position de l'UIP en tant que ressource mondiale incontournable pour, concernant et entre les parlements.

Pour ce faire, la Stratégie de communication comporte des axes de travail destinés à cibler les 46 000 parlementaires du monde entier afin d'obtenir l'impact souhaité. Les premières mesures visent à accélérer la transformation numérique de la communication de l'UIP et l'utilisation des outils existants et de nouveaux outils pour diffuser le message de l'UIP. Deuxièmement, la Stratégie met l'accent sur la nécessité de renforcer la participation et la redevabilité des parties prenantes de l'UIP, car toutes – en particulier les présidents de parlement et les titulaires de poste à l'UIP – se doivent de communiquer ce message dans leur pays d'origine. Troisièmement, l'UIP continuera de faire tout son possible pour collaborer avec les parties prenantes au-delà du domaine parlementaire, conformément à la nouvelle approche stratégique qui vise à créer un écosystème parlementaire. Le document énumère également les événements internationaux auxquels l'UIP devrait participer plus activement afin d'attirer davantage l'attention sur ses travaux.

**Le Président**, résumant les trois axes de travail visant à placer les parlementaires au cœur de la Stratégie de communication, dit qu'il est essentiel de communiquer avec ces 46 000 parlementaires, car chacun d'eux peut à son tour diffuser le message de l'UIP pour en amplifier la portée. Il est également essentiel de passer des paroles aux actes en mettant en œuvre et en réexaminant régulièrement la Stratégie grâce à un mécanisme de suivi et d'évaluation, afin d'obtenir les résultats escomptés. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la Stratégie de communication de l'UIP pour 2022-2026 et les recommandations y afférentes formulées par le Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 8 de l'ordre du jour

### **PROPOSITION D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DU COMITÉ SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU MOYEN-ORIENT (CL/209/8-P.1)**

**Le Secrétaire général**, attirant l'attention sur l'amendement à l'article 2.2 du Règlement du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient figurant dans le document CL/209/8-P.1, explique que l'objectif de l'amendement est de garantir le respect de la disposition concernant l'équilibre entre les sexes, lequel n'est pas toujours assuré au sein du Comité. Ce problème est dû au fait que seuls 12 des 14 membres du Comité sont élus et les deux autres sont des membres de droit, ce qui signifie que le sexe de ces deux derniers membres n'est pas pris en compte. Pour régler ce problème, le Comité a approuvé un amendement prévoyant qu'un maximum de six de ses membres élus – au lieu de sept dans l'ancienne formulation de l'article 2.2 – peuvent être du même sexe.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver l'amendement approuvé par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 9 de l'ordre du jour

### **FUTURES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES (CL/209/9-P.1)**

**Le Président**, évoquant les futures réunions interparlementaires énumérées dans le document CL/209/9-P.1 et rappelant que la 145<sup>e</sup> Assemblée se tiendra à Kigali (Rwanda) du 9 au 13 octobre 2022<sup>1</sup>, déclare que le Conseil directeur est appelé à approuver la tenue de la 146<sup>e</sup> Assemblée à

---

<sup>1</sup> Les dates ont ensuite été modifiées du 11 au 15 octobre 2022 pour tenir compte de la réunion du P20 prévue à Jakarta les 6 et 7 octobre 2022.

Manama (Bahreïn), du 11 au 15 mars 2023, et de la 147<sup>e</sup> Assemblée à Genève, du 8 au 12 octobre 2023. Les parlements sont néanmoins invités à proposer, s'ils le souhaitent, d'accueillir cette dernière Assemblée.

**Le Secrétaire général**, évoquant la généreuse proposition du Parlement de Bahreïn d'accueillir la 146<sup>e</sup> Assemblée, indique que l'UIP a reçu toutes les garanties nécessaires à la délivrance des visas pour l'ensemble des participants et a dépêché une équipe à Manama pour évaluer les installations techniques qui ont été mises en place pour accueillir l'événement.

S'agissant des réunions spécialisées et des autres réunions mentionnées dans le document, la plupart ont déjà été approuvées par le Conseil directeur, lequel est donc invité à approuver celles qui ne l'ont pas encore été. Toutes ces réunions sont financées par des ressources de base ou extérieures, sont conformes aux priorités définies dans la nouvelle Stratégie de l'UIP, et se dérouleront soit en présentiel, dans des lieux qui pour certaines restent à définir, soit en ligne, conformément à la nouvelle politique de transformation numérique de l'UIP. On notera en particulier la tenue de la huitième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, qui sera accueillie par le Parlement égyptien en mai 2022. L'ensemble des informations concernant les réunions seront publiées sur le site web de l'UIP.

**Mme R. Kavakçı Kan** (Türkiye), soulignant la pertinence de la Conférence parlementaire sur les migrations en Méditerranée au regard de la crise en Ukraine, annonce que son Parlement est prêt à accueillir les participants à la Conférence, qui se tiendra à Istanbul les 9 et 10 juin 2022.

**Le Président**, notant l'importance des discussions de cette conférence pour toutes les personnes qui fuient des situations de crise dans le monde, dit qu'il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des futures réunions interparlementaires, comme recommandé par le Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Nomination d'un vérificateur interne**

**Le Président** explique que la vérificatrice interne nommée lors de la 206<sup>e</sup> session du Conseil directeur, Mme S. Moulengui-Mouélé (Gabon), ne peut continuer à exercer cette fonction car elle n'est plus parlementaire. Pour éviter que l'UIP ne se retrouve de nouveau sans vérificateur interne pour diverses raisons, le Comité exécutif a demandé que, comme le prévoient les Statuts de l'UIP, deux vérificateurs internes soient systématiquement nommés à l'avenir. En attendant, Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse), qui, en tant qu'ancienne membre du Comité exécutif, connaît bien la situation financière de l'UIP, s'est aimablement portée candidate au poste de vérificateur interne pour examiner les comptes de 2021. Le Président considère que le Conseil directeur souhaite approuver la candidature de Mme Fehlmann Rielle à ce poste, comme recommandé par le Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** remercie chaleureusement Mme Fehlmann Rielle d'avoir accepté ce poste dans ces circonstances inhabituelles.

#### **Annnonce du quorum pour la séance**

**Le Secrétaire général** dit que, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, un quorum de 60 a été fixé pour l'actuelle séance sur la base du nombre de membres ou de suppléants ayant participé à la première réunion, à savoir 118.

*La séance est levée à 10 h 55.*

## Deuxième séance

Jeudi 24 mars 2022  
(matin)

*La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.*

Point 5 de l'ordre du jour

### RAPPORT DU PRÉSIDENT (suite)

#### b) Sur les activités du Comité exécutif

**Le Président**, rendant compte des activités du Comité exécutif, indique que le Comité a examiné les conclusions d'une étude commandée par l'UIP pour examiner la façon dont l'Organisation a coopéré avec l'ONU ces 20 dernières années. Le Comité a approuvé les conclusions de l'étude et les dix recommandations qui l'accompagnent, estimant que les idées proposées permettront de renforcer la dimension parlementaire des travaux de l'ONU.

Par ailleurs, le Comité exécutif a souligné la nécessité pour les Parlements membres de veiller à ce que leurs délégations incluent systématiquement tout parlementaire titulaire de poste à l'UIP.

*Le Conseil directeur prend acte du rapport du Président sur les activités du Comité exécutif.*

Point 10 de l'ordre du jour

### RÉSULTATS FINANCIERS DE 2021 (CL/209/10-R.1, R.2 et R.3)

**Mme C. Widegren** (Suède), membre du Comité exécutif et Présidente du Sous-Comité des finances, présentant le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'UIP figurant dans le document CL/209/10/R.1, ainsi que la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2022 figurant dans le document CL/209/10/R.2, déclare que l'UIP a la chance, en ces temps d'incertitude, de jouir de la santé et de la sécurité financières nécessaires pour gérer efficacement les crises et atteindre les objectifs fixés. Le fait est que les Membres ont continué à payer leurs contributions à l'UIP malgré les difficultés économiques et autres causées par la pandémie de COVID-19, démontrant ainsi leur confiance dans la pertinence de l'UIP. Mme Widegren remercie tous les membres du Sous-Comité des finances pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue de traiter les questions importantes pour les Membres et remercie également le Secrétaire général et son équipe financière pour leur contribution à ces efforts et le travail qu'ils ont accompli pour assurer la pleine transparence et une redevabilité totale.

Dans le sillage de ses prédécesseurs qui ont fait un travail remarquable, le vérificateur externe des comptes de l'UIP – le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde –, comme indiqué dans son rapport figurant à la section 9 du document CL/209/10/R.1, a émis une opinion positive sur les états financiers vérifiés pour 2021 et sur leur exactitude en confirmant la solidité de la gestion financière de l'Organisation. En raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19, l'audit a été réalisé à distance avec le soutien de l'équipe financière de l'UIP. Les quatre recommandations issues de l'audit présentées dans le rapport du vérificateur interne figurant dans le document CL/209/10-R.3 ont été prises en compte et permettront d'améliorer encore la gestion financière de l'UIP. À noter qu'aucune de ces recommandations n'a révélé une quelconque insuffisance. Étant donné que le Sous-Comité intervient dans tous les aspects des finances de l'UIP, il serait peut-être préférable de le renommer à l'avenir Sous-Comité des finances et de l'audit.

Parmi les faits marquants du rapport financier et des états financiers vérifiés pour 2021 figure l'excédent de fonctionnement de 378 270 CHF, qui témoigne de la bonne santé financière de l'UIP. L'impact de la COVID-19 a été moins ressenti qu'en 2020 et les frais de voyage ont augmenté en 2021 avec la reprise des réunions en présentiel, par exemple la 143<sup>e</sup> Assemblée à Madrid. Les trois quarts des recettes de l'UIP proviennent des contributions statutaires, lesquelles sont utilisées

pour financer directement les activités stratégiques, tandis que le quart restant provient des contributions volontaires. Grâce à l'importance de l'excédent de fonctionnement, la partie liquide du Fonds de roulement a, pour la première fois, atteint le niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006, à savoir la moitié du budget de fonctionnement annuel approuvé. Le montant mis de côté est essentiel pour renforcer la résilience de l'Organisation face aux futures crises désormais considérées comme inéluctables.

Comme indiqué lors de la précédente Assemblée, le total des contributions statutaires est demeuré inchangé depuis 15 ans. Alors que l'UIP s'efforce d'atteindre l'universalité, il est temps de rééquilibrer ce niveau à la lumière de la nouvelle Stratégie de l'UIP et en tenant compte des défis futurs, de la hausse des coûts et de l'inflation. Les discussions budgétaires pour l'année à venir viseront donc à revenir progressivement au niveau de contribution totale de 2010, afin de garantir un financement adéquat pour la réalisation des nouveaux objectifs stratégiques de l'UIP, tout en renforçant la pertinence de l'UIP et, à plus long terme, sa capacité à couvrir la hausse des coûts et des salaires. Les contributions des Membres concernant leurs besoins et leurs possibilités seront les bienvenues.

Le montant total des arriérés de contributions continue d'augmenter, et 10 Membres et Membres associés risquent de voir leurs droits suspendus. Comme toujours, l'UIP continuera à suivre la situation de ces Membres et à travailler avec eux individuellement, y compris par le biais des groupes géopolitiques, afin qu'ils puissent continuer à jouir de leurs droits.

S'agissant de la hausse des financements volontaires, elle témoigne de la pertinence de l'UIP aux yeux des parlements et des organisations internationales, entre autres. Le niveau des recettes provenant des contributions statutaires demeure néanmoins fixé à 75 %, ce qui permet de garantir, avec les principes de transparence et de redevabilité de l'UIP, que l'Organisation ne soit jamais exposée à la possibilité d'une influence extérieure. Dans la poursuite de ses nouveaux objectifs stratégiques, la force et la pertinence de l'UIP en tant qu'organisation mondiale moderne reposent en grande partie sur la santé de ses finances, que le Sous-Comité s'efforcera de préserver. Le Comité exécutif recommande au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2021.

**Mme L. Fehlmann Rielle** (Suisse), vérificatrice interne, présentant son rapport, qui figure dans le document CL/209/10-R/3, notamment le détail des quatre recommandations formulées par le vérificateur externe, indique que ce dernier a confirmé l'exactitude et la qualité des états financiers de l'UIP. À l'instar du Comité exécutif, elle recommande au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'UIP et les résultats financiers pour 2021 qui sont sains et équilibrés.

**Le Secrétaire général**, remerciant Mme Widegren et Mme Fehlmann Rielle pour leurs rapports, qui confirment la bonne santé financière de l'UIP, dit que les informations figurant dans le document CL/209/10/R.2 sur la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2022, notamment en ce qui concerne les contributions volontaires, confirment que la situation financière demeure saine, malgré la forte volatilité des marchés due à la crise en Ukraine. Alors que les recettes et les dépenses restent pour l'essentiel conformes aux prévisions, les Membres et Membres associés susceptibles de voir leurs droits suspendus – à savoir le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, la Libye, la République centrafricaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Venezuela (République bolivarienne du), le Parlement andin et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) – sont invités à régler leurs arriérés de contributions afin de maintenir le bon équilibre actuel entre les contributions de base et les financements externes. Les groupes géopolitiques sont également invités à encourager les Membres concernés à honorer leurs obligations financières envers l'Organisation.

L'UIP est reconnaissante pour les importantes contributions financières apportées à son éventail toujours plus large d'activités et invite les autres parties prenantes à verser également des contributions. Ces financements, qui représentent un peu plus d'un quart du budget total de l'UIP, ont été versés par l'ASDI, qui s'apprête à renouveler son accord de financement de longue date avec l'UIP, par le Parlement du Qatar, qui a contribué à hauteur de deux millions d'USD aux activités générales, et par le Gouvernement canadien, qui a versé 1,5 million de CHF sur trois ans pour les activités de promotion de l'égalité des sexes par le renforcement des capacités parlementaires, un domaine également soutenu financièrement par IrishAid. Des financements ont en outre été apportés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour des initiatives dans le domaine de la santé ; par le Parlement angolais pour des activités sur la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent ; par l'Assemblée populaire nationale de Chine pour des activités liées aux ODD et à la lutte contre le terrorisme, avec des fonds également alloués par les Parlements du Bangladesh, du Bénin et des Émirats arabes unis à la lutte contre le terrorisme ; par l'Union européenne pour le

renforcement des capacités parlementaires à Djibouti, en mettant l'accent sur les droits de l'homme ; par le Parlement de Micronésie pour des activités dans les domaines des changements climatiques, des migrations et de la gouvernance ; et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), partenaire de longue date de l'UIP, pour le renforcement des capacités parlementaires dans le monde.

Pour ce qui est des aides en nature, le Parlement de la République de Corée détache depuis de nombreuses années du personnel auprès de l'UIP dans le cadre d'un accord mutuellement bénéfique. Tous les Membres sont invités à apporter un soutien similaire, à l'instar du Parlement autrichien qui a détaché une ambassadrice pour diriger le Bureau de l'UIP à Vienne.

**Le Président**, rappelant que le montant des contributions statutaires est demeuré inchangé au cours des 15 dernières années, remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour que l'UIP continue à fonctionner de la même manière pendant toute cette période.

**M. K. Tanaka** (Japon) explique que de nombreux pays, dont le Japon, connaissent actuellement des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19 et que l'UIP doit donc tout faire pour ne pas augmenter les contributions statutaires en entreprenant une vaste réforme de rationalisation des finances destinée à optimiser l'utilisation du budget. Dans un souci de réduction des coûts, les réunions et projets de l'UIP doivent être passés au crible afin d'éviter les doublons, et la grille des salaires des hauts responsables doit également être revue. En outre, le nombre de postes occupés par des ressortissants japonais devrait être augmenté proportionnellement aux contributions versées par le Japon à l'UIP. Le Japon continuera à suivre de près les activités de l'UIP.

**M. G. Mohaba Messu** (Guinée équatoriale) déclare que son Parlement a toujours soutenu l'UIP dans son travail de diffusion des valeurs de démocratie, droits de l'homme, bonne gouvernance et coexistence pacifique. Le Parlement de Guinée équatoriale a bien l'intention de recommencer à verser des contributions volontaires pour ces activités, dès qu'il se sera remis de la crise économique sans précédent provoquée par la pandémie de COVID-19.

**Le Président**, répondant aux points soulevés et soulignant la nécessité d'assurer un suivi attentif et de procéder à des améliorations chaque fois que cela est possible, indique que c'est uniquement grâce à son efficacité que l'UIP a pu obtenir les résultats qu'on lui connaît en maintenant inchangé le niveau des contributions statutaires depuis 2007, et ce malgré l'augmentation des coûts. Quant aux doublons, il peut s'agir par exemple de réunions régionales portant sur un même thème. Ces réunions permettent néanmoins de réduire les coûts pour les délégués, dont beaucoup devraient autrement parcourir de longues distances si une seule réunion était organisée sur un thème particulier.

**M. A.R. Al Nuaimi** (Émirats arabes unis) fait observer que les salaires du personnel de l'UIP n'ont pas été revalorisés depuis 2007, et ce malgré le fait que le coût de la vie à Genève a augmenté depuis. En tant que composante importante de la famille de l'UIP, le personnel doit être traité équitablement et bénéficier d'une protection adéquate, plutôt que de voir ses salaires réduits dans le cadre d'un plan de réduction des coûts.

**Mme C. Widegren** (Suède), membre du Comité exécutif et Présidente du Sous-Comité des finances, soulignant l'importance de l'efficacité, rappelle que le personnel de l'UIP travaille sans relâche pour tirer le meilleur parti des fonds mis à disposition pour les activités. Pour sa part, le Comité exécutif s'efforce de tirer de ces fonds une valeur ajoutée pour les Membres, ce qui supposera, dans la phase à venir, de se concentrer sur les cinq nouveaux objectifs stratégiques de l'UIP afin d'obtenir des résultats performants et de qualité. Il est également important de réduire l'empreinte environnementale de l'UIP en réduisant au minimum l'utilisation du papier et, dans la mesure du possible, les déplacements, et en organisant davantage de réunions hybrides et en ligne.

**Le Secrétaire général**, remerciant le délégué du Japon pour ses observations constructives, dit que le niveau des contributions statutaires est demeuré stable en raison de la volonté de l'UIP d'optimiser son efficacité. L'UIP continuera à renforcer les mesures en place à cette fin et à surveiller la gestion de ses performances financières. En tant qu'organisation internationale en concurrence avec les membres du Système commun des Nations Unies pour le recrutement de personnel, elle se doit de proposer des conditions d'emploi et des avantages susceptibles d'attirer les candidats les plus qualifiés et expérimentés. Le Secrétariat de l'UIP tourne déjà à plein régime, et ses effectifs devraient

— dans la mesure du possible — être augmentés afin qu'il puisse s'acquitter au mieux de la vaste mission qui lui est confiée et qui ne cesse de croître. L'UIP continuera à élargir et à diversifier les origines géographiques de son personnel. Il importe néanmoins de rappeler que le premier critère de recrutement est l'expérience et les qualifications des candidats, indépendamment de l'importance des contributions versées par les Parlements membres, ce qui serait contraire aux règles en vigueur. En résumé, l'UIP mise pleinement sur la diversité, les compétences, l'expérience et l'expertise afin de recruter de nouveaux collaborateurs compétents pour remplir le mandat confié à l'UIP par ses Membres.

**M. J.F.N. Mudenda** (Zimbabwe), se félicitant de la confirmation de la bonne situation financière de l'UIP, déclare que les membres de personnel de l'UIP font preuve d'un grand dévouement dans la réalisation de leur travail, malgré le fait qu'ils n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis longtemps. Bien qu'il y ait très peu de rotation du personnel, il serait bon que l'UIP tienne compte, dans ses discussions budgétaires, du type de salaire et des avantages sociaux susceptibles de renforcer la motivation et la satisfaction professionnelle du personnel. Notant par ailleurs qu'une membre du Comité exécutif, Mme E. Anyakun (Ouganda), s'est portée volontaire à l'un des deux postes de vérificateur interne de l'UIP, il préconise que d'autres personnes se portent candidates au second poste.

**Le Secrétaire général** précise que les deux vérificateurs internes nommés lors de la précédente Assemblée pour examiner les comptes de 2022 seront remplacés lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée par deux vérificateurs internes qui seront chargés d'examiner les comptes de 2023. La candidature de Mme Anyakun à l'un de ces postes a bien été prise en compte.

**Le Président**, après avoir rappelé l'importance de nommer deux vérificateurs internes pour éviter de se retrouver sans aucun vérificateur interne, croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver la gestion financière de l'UIP par le Secrétaire général et les résultats financiers pour 2021.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 11 de l'ordre du jour

### **SITUATION DE CERTAINS PARLEMENTS**

**Le Secrétaire général**, illustrant sa présentation de la situation de certains parlements à l'aide d'un diaporama, déclare que le Parlement afghan n'est plus opérationnel depuis la prise du pouvoir par les Talibans. De nombreux parlementaires ont fui le pays et forment un parlement en exil, avec lequel l'UIP continuera de travailler de façon symbolique, étant donné que l'adhésion à l'UIP n'est ouverte qu'aux parlements qui opèrent sur le territoire d'un État souverain. Une délégation afghane participe à la présente Assemblée en qualité d'observateur, avec l'espoir que la situation s'améliorera avec le temps. Sur le plan humanitaire, l'UIP travaille avec les parlements et d'autres entités pour déterminer les moyens susceptibles d'améliorer la situation désastreuse que connaît la population afghane, en particulier les femmes et les filles.

**Le Président** croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif qui invite l'UIP à continuer de reconnaître le Parlement afghan comme son principal interlocuteur et à soutenir sa participation aux activités de l'UIP en qualité de membre sans droit de vote, sans que ses membres aient le droit d'occuper un quelconque poste à l'UIP.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général** indique que le Myanmar ne dispose pas non plus d'un parlement opérationnel et que l'UIP a entretenu ces dernières années des relations constructives avec le parlement en exil, à savoir le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Le Comité exécutif recommande d'adopter vis-à-vis du Myanmar la même démarche que celle appliquée pour l'Afghanistan.

**Le Président** croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif qui invite l'UIP à continuer de reconnaître le CRPH comme son principal interlocuteur et à soutenir sa participation aux activités de l'UIP en qualité de membre sans droit de vote, sans que ses membres aient le droit d'occuper un quelconque poste à l'UIP.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, évoquant la situation au Burkina Faso, explique que le Parlement du pays a été dissous à la suite du coup d'État survenu début 2022. Un régime de transition de 36 mois a été mis en place. Il repose sur une charte transitoire et une assemblée législative de transition composée de 71 membres avec à sa tête un président civil. La situation est similaire à celle du Mali, à propos de laquelle le Conseil directeur a déjà pris position. Le Comité exécutif a recommandé au Conseil directeur d'appliquer à ce parlement de transition le même traitement que celui appliqué au Mali. Si le Comité exécutif a condamné le coup d'État, il a néanmoins pris note de la mise en place du parlement de transition et a recommandé à l'UIP de continuer à travailler avec celui-ci afin d'élaborer une feuille de route en vue d'un retour rapide à la normalité.

**Le Président** considère que le Conseil directeur souhaite approuver la ligne de conduite recommandée par le Comité exécutif.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Secrétaire général**, poursuivant son exposé sur le suivi effectué par l'UIP concernant la situation de certains parlements, indique qu'aucun parlement de transition n'a encore été mis en place au Soudan à la suite des deux coups d'État survenus dans ce pays depuis avril 2019. En l'absence de toute indication sur la date de possibles élections, le Comité exécutif a décidé de suspendre le Parlement du Soudan de l'UIP, laquelle compte désormais 178 Parlements membres.

En Guinée, où la situation est similaire à celle du Mali, l'UIP continue de suivre la situation et de dialoguer avec les autorités, notamment avec l'ambassadeur du pays à Genève, afin de s'assurer que le parlement de transition établi à la suite du coup d'État de 2021 met tout en œuvre pour rétablir l'ordre constitutionnel. À cette fin, l'UIP espère entamer dans les prochaines semaines un programme de coopération avec le parlement de transition.

S'agissant de la Libye, qui compte deux premiers ministres et deux calendriers électoraux distincts, la situation semble inextricable et confuse. Dans ces conditions, le parlement de transition basé à Tobrouk et reconnu comme Membre de l'UIP peine à fonctionner et n'a pas envoyé de délégation à la présente Assemblée pour des raisons qui demeurent inconnues. Le Secrétaire général fera rapport au Comité exécutif et au Conseil directeur sur l'évolution de la situation à la lumière d'une récente communication reçue du Président du parlement de transition indiquant que lui-même et les dirigeants du gouvernement basé à Tobrouk souhaitent rencontrer à Genève les dirigeants de l'UIP pour discuter de la situation.

En ce qui concerne le Mali, l'UIP a collaboré avec le parlement de transition mis en place à la suite du coup d'État de 2020 afin d'élaborer une feuille de route visant à mettre en place des réformes législatives destinées à préparer le retour à l'ordre constitutionnel. En raison du retard accumulé, il semble désormais qu'aucune élection ne sera organisée avant 2025. L'UIP continuera à suivre la situation et à appuyer le renforcement des capacités du Parlement de transition, notamment en vue de l'établissement d'une nouvelle Constitution qui tienne compte des aspirations du peuple malien.

Pour ce qui est de la Tunisie, où le Parlement a été suspendu par le Président de la République en juillet 2021, l'UIP a continué à suivre la situation tout en faisant part, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Tunisie à Genève, de ses préoccupations quant à l'absence d'ordre constitutionnel dans le pays, et a aussi proposé son soutien en vue de créer un nouveau cadre constitutionnel. L'UIP rendra compte en temps utile de l'évolution de la situation sur cette question et coopère actuellement avec les autorités tunisiennes sur des cas de violation des droits de l'homme de parlementaires tunisiens.

**M. P.F. Casini** (Italie), Président honoraire de l'UIP, déclare que la complexité de la situation en Tunisie, notamment à la lumière des avancées du Printemps arabe, justifie un suivi particulier et approfondi de la part de l'UIP, laquelle occupe une place privilégiée pour assurer une médiation entre les parties concernées.

**Le Secrétaire général** salue les propositions de M. Casini et note que la collaboration de l'UIP avec les autorités tunisiennes et les déclarations faites par l'Organisation sur la situation en Tunisie ont toujours été dans ce sens. Il poursuit son compte rendu en évoquant la situation au Venezuela (République bolivarienne du) et explique que le parlement d'opposition élu en 2015 a continué à siéger malgré l'élection d'un parlement pro-gouvernemental fin 2020. La mission de l'UIP menée au Venezuela en août 2021 a conclu qu'aucun des deux parlements ne remplit les conditions requises pour devenir Membre de l'UIP, le mandat de l'un d'eux ayant expiré et les membres de l'autre ayant été élus dans des conditions douteuses et non conformes aux dispositions constitutionnelles en vigueur au Venezuela.

En attendant, l'UIP poursuit le dialogue avec les deux parlements, qui sont autorisés à assister aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs à condition que la délégation soit composée de membres de chacun des deux parlements, jusqu'à ce que de nouvelles élections parlementaires soient organisées conformément à la Constitution. On a relevé dernièrement un signe encourageant : selon des informations récentes, le gouvernement et l'opposition s'apprêtent à reprendre prochainement, sous les auspices du Mexique, leurs pourparlers qui demeurent suspendus jusqu'à présent. L'UIP est prête à proposer ses bons offices si nécessaire et espère que le dialogue l'emportera afin de trouver une issue.

L'UIP surveille de près la situation en Bosnie-Herzégovine, qui pourrait devenir explosive si le processus de paix en cours dans le pays venait à s'effondrer à la suite d'un conflit interne dans lequel l'une des deux entités établies en vertu de l'Accord de Dayton de 1995 menacerait de cesser de respecter ledit accord en invoquant des discriminations à son égard. L'UIP continuera de suivre ce dossier afin de recommander un plan d'action si la situation devenait critique.

Concernant la situation au Tchad, on observe une certaine continuité dans le sens où le Conseil national de transition mis en place en octobre 2021 après le décès de l'ancien président du pays est essentiellement composé de parlementaires sortants de l'époque. Les autorités tchadiennes ont apporté à l'UIP l'assurance qu'elles souhaitent rétablir l'ordre constitutionnel dans les plus brefs délais, même si les élections risquent d'être retardées le temps qu'une large consultation ait lieu pour s'assurer que la nouvelle Constitution et les dispositions électorales répondent aux aspirations du peuple tchadien. En attendant, l'UIP maintient son assistance technique en faveur du Tchad en renforçant les capacités parlementaires.

En ce qui concerne l'Eswatini, où les manifestations en faveur de réformes politiques se multiplient, les procès de deux parlementaires arrêtés en juillet 2021 ont été reportés à plusieurs reprises. À noter que l'ouverture officielle du Parlement du pays en février 2022 s'est déroulée alors que les manifestations battaient leur plein. En l'absence du dialogue national promis pour répondre aux revendications des manifestants, l'UIP continue à dialoguer avec les autorités du pays et continuera également à rendre compte de la situation.

**M. N.F. Shivambu** (Afrique du Sud) dit qu'il accueillera avec intérêt les informations concernant les mesures concrètes que l'UIP envisage de prendre en lien avec la situation en Eswatini.

**Le Secrétaire général** explique que l'UIP a placé l'Eswatini sur sa liste de pays à surveiller car il y a un risque que l'évolution de la situation politique puisse affecter le fonctionnement du Parlement du pays. Toutefois, rien n'indique pour le moment que l'ordre constitutionnel ait été rompu. Le Parlement fonctionne normalement, malgré la situation de crise, et une délégation du pays participe à la présente Assemblée. L'UIP est prête à apporter l'aide nécessaire pour promouvoir le dialogue national afin de trouver des solutions aux problèmes qui existent actuellement dans le pays. À noter que le Comité des droits de l'homme des parlementaires est saisi du cas des deux parlementaires arrêtés et fera rapport sur la question sous un autre point de l'ordre du jour.

**M. N.F. Shivambu** (Afrique du Sud) déclare que la démocratie est inexistante en Eswatini, que la monarchie au pouvoir exerce un pouvoir absolu, y compris sur l'exécutif, et qu'il n'y a pas d'espace politique. Les partis politiques sont interdits et les personnes qui réclament des réformes démocratiques sont régulièrement arrêtées ou contraintes à l'exil. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, l'UIP devrait accorder une attention particulière à la situation qui prévaut dans le pays.

**Le Président** rappelle que l'UIP plaide toujours pour le respect de l'ordre constitutionnel et souligne que le Comité des droits de l'homme des parlementaires examine les cas qui lui sont soumis, y compris ceux provenant d'Eswatini.

**Le Secrétaire général** dit que les observations faites par le délégué de l'Afrique du Sud ont bien été prises en compte et démontrent que l'UIP a eu raison de placer l'Eswatini sur sa liste de pays à surveiller. Néanmoins, l'UIP s'abstient toujours de porter des jugements qualitatifs sur l'ordre constitutionnel d'un pays donné. Chaque pays a le droit de décider de sa forme de gouvernement, le plus important pour l'UIP étant de veiller à ce que le fonctionnement du parlement ne soit pas entravé. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires examine donc avec attention les cas qui lui sont soumis concernant des parlementaires qui ont été arrêtés en raison de l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Il formule des recommandations destinées à résoudre la situation et veille à ce que les parlementaires concernés ne soient pas privés d'une procédure régulière. L'UIP continuera à suivre la situation en Eswatini et formulera, au besoin, des recommandations sur d'éventuelles mesures à prendre.

En Guinée-Bissau, les tensions entre le Gouvernement et le Parlement entravent le bon fonctionnement de ce dernier et empêchent l'UIP de lui apporter le soutien technique dont il a besoin pour renforcer ses capacités. Le Président de l'UIP est prêt à offrir ses bons offices pour rechercher, par le dialogue, une solution à cette situation préoccupante.

En Haïti, le Parlement demeure inopérant, avec une chambre basse inexistante et seulement 10 sénateurs sur 30 qui siègent actuellement. De nouvelles élections n'ayant pu être organisées jusqu'à présent en raison de la crise politique qui perdure, l'UIP continue de suivre la situation et d'appeler à la tenue d'élections dans les meilleurs délais.

S'agissant de la Palestine, le Conseil législatif palestinien a été dissous en 2018 afin d'organiser des élections qui n'ont toujours pas eu lieu. On espère que les dates de ces élections seront annoncées dans un avenir proche. En revanche, un nouveau président du Conseil national palestinien (CNP), l'organe législatif général du pays, Membre de l'UIP, a récemment été élu, ce qui laisse espérer qu'une délégation du CNP présente aux futures Assemblées.

En ce qui concerne le Soudan du Sud, le pays est en bonne voie pour tenir des élections en 2023, même si des retards ne sont pas exclus, et un parlement de transition composé d'un échantillon représentatif des forces politiques du pays est en place. D'après les dernières informations communiquées, le nombre de parlementaires a été porté de 400 à 550 afin d'intégrer tous les partis politiques concernés dans la structure de gouvernance du pays. De son côté, l'UIP fournit une aide au renforcement des capacités. La campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* a été approuvée par le Président du Parlement et des activités destinées à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique sont organisées avec le soutien de l'UIP.

En République arabe syrienne, le processus d'élaboration de la Constitution a peu progressé en raison de diverses contraintes. L'UIP demande aux parlementaires syriens qui participent à la présente Assemblée de faire tout leur possible pour accélérer ce processus en vue d'élaborer une Constitution qui réponde aux aspirations du peuple syrien, afin de contribuer à résoudre la crise que traverse le pays.

Enfin, au Yémen, la situation demeure pratiquement inchangée. Le Parlement basé à Seyoun et représenté à la présente Assemblée est prié de mobiliser tous les parlementaires yéménites pour améliorer la situation, en se concentrant particulièrement sur la crise humanitaire. Pour sa part, la délégation yéménite à l'Assemblée a dit espérer que l'UIP puisse réunir les parties prenantes concernées pour définir les mesures qui contribueront véritablement à mettre fin à la situation dramatique que vit le peuple yéménite. L'UIP fera rapport en temps voulu sur le résultat de ses consultations à ce sujet.

Rappelant que l'examen de la situation de certains parlements par le Conseil directeur est une composante essentielle de ses travaux, le Secrétaire général conclut son propos en indiquant que le Comité exécutif a exprimé sa vive inquiétude face à une situation qu'il considère comme une épidémie de coups d'État qui constitue une menace pour le monde. L'UIP doit impérativement mener une réflexion approfondie sur la position à adopter face à cette tendance inquiétante, par exemple en collaborant davantage avec les institutions parlementaires régionales et d'autres parties prenantes pour mieux comprendre les dynamiques en jeu, afin de pouvoir contribuer durablement à la résolution de la crise démocratique qui sévit actuellement dans le monde. Le Président de l'UIP a, par exemple, mené des discussions fructueuses sur la façon dont l'Organisation pourrait contribuer à résoudre la situation au Myanmar, avec l'espoir que cela donne lieu à des avancées.

**Le Président**, soulignant que l'UIP poursuivra ses efforts en vue de favoriser un retour aussi rapide que possible à l'ordre constitutionnel dans les pays du monde entier, croit comprendre que le Conseil souhaite prendre note des informations communiquées par le Secrétaire général concernant le suivi de la situation de certains parlements par l'UIP.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 12 de l'ordre du jour

### **RAPPORT DU COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME DES PARLEMENTAIRES** (CL/209/12-R.1 et P.1)

**Le Président** présente le point et précise que le Comité des droits de l'homme des parlementaires revêt une importance particulière compte tenu de sa mission singulière, qui consiste à examiner les violations des droits de l'homme des parlementaires. L'actuel Président de l'Assemblée

générale des Nations Unies lui-même a rappelé cette réalité en remerciant chaleureusement l'UIP, la seule institution à s'être battue pour obtenir sa libération lorsqu'il était parlementaire dans son pays d'origine, les Maldives.

**M. S. Cogolati** (Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires), présentant les projets de décision figurant dans le document CL/209/12-R.1, indique que, pendant sa session, le Comité a organisé 10 auditions avec les autorités des pays concernés, des plaignants et un expert indépendant de l'ONU. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont pris le temps de répondre à l'invitation du Comité par visioconférence et en présentiel.

Au cours de la session, le Comité a examiné la situation de 253 parlementaires (dont 22 % de femmes) dans 14 pays. Il a également adopté des décisions sur la recevabilité d'un nouveau cas concernant Mme Talíria Petrone, une parlementaire brésilienne, et d'un autre nouveau cas au Brésil.

Les décisions que M. Cogolati s'apprête à présenter au Conseil directeur pour approbation concernent 217 parlementaires dans 9 pays.

Avant de présenter les projets de décision, il souhaite dire deux mots sur la collaboration entre le Comité et le Bureau des femmes parlementaires. Au cours de la session, les deux organes ont eu l'occasion de collaborer étroitement sur des cas de violence à l'égard de femmes. Le Comité se félicite de cette opportunité et espère pouvoir continuer à tirer parti des possibilités qui s'offrent à lui pour mieux soutenir les femmes parlementaires victimes de violations de leurs droits fondamentaux.

### **Bélarus**

Le premier projet de décision concerne le cas de M. Lebedko, parlementaire du Bélarus. Le Comité a eu l'occasion de rencontrer pendant la session le plaignant et un membre de la chambre basse du Parlement du Bélarus, et les remercie pour les informations qu'ils ont fournies.

Le cas de M. Lebedko a été rouvert par le Comité en 2021. M. Lebedko est l'un des membres du 13<sup>e</sup> Soviet suprême du Bélarus visés par une série de représailles en raison de leur opposition au Président Loukachenko entre 1996 et 2000. Le Comité a rouvert le dossier à la suite d'une nouvelle plainte dénonçant la totale impunité des auteurs des multiples violations alléguées par le plaignant, notamment des actes de torture, des arrestations arbitraires, des violations du droit à la liberté de réunion, du droit au travail, du droit de participer à la vie politique et du droit à un procès équitable.

Le Comité a pris note avec préoccupation de l'allégation du plaignant selon laquelle les dispositions juridiques qui ont donné lieu aux violations susmentionnées n'ont pas été modifiées pour les rendre conformes aux obligations internationales du Bélarus en matière de droits de l'homme et continuent d'être la source de nombreuses violations 20 ans après les événements. Le Comité a demandé aux autorités parlementaires bélarussiennes de mettre fin à l'impunité dans cette affaire et de réviser la législation afin que de telles violations ne se reproduisent pas à l'avenir.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Anatoly Lebedko.*

### **Équateur**

Le Comité a examiné un cas collectif concernant sept parlementaires équatoriens, qu'il porte pour la première fois à l'attention du Conseil.

Le Comité remercie la délégation équatorienne pour les informations qu'elle a communiquées et pour sa participation à une audition devant le Comité au cours de la présente Assemblée. Le Comité a pris note avec préoccupation du fait que des poursuites judiciaires ont été engagées contre trois parlementaires de l'opposition – Mme Desintonio, Mme Cabezas et Mme Astudillo – en raison de leurs activités parlementaires. Le Comité souhaite obtenir des informations officielles et détaillées sur les faits à l'origine des accusations portées contre ces trois parlementaires, ainsi que sur la procédure administrative engagée contre M. Jarrin, qui a conduit à la suspension temporaire de son mandat parlementaire, et la procédure engagée contre M. Muñoz, tous deux également membres de l'opposition.

Le Comité est également préoccupé par la nature discriminatoire et sexiste des messages et propos désobligeants adressés à Mmes Palacios, Veloz, Desintonio, Cabezas et Astudillo. Le Comité estime que l'Assemblée nationale peut apporter une contribution déterminante à la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris la violence en ligne, et instaurer un cadre propice pour mener des enquêtes efficaces et rapides sur ces actes et en sanctionner les auteurs.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des sept parlementaires équatoriens.*

## Égypte

Le Comité a de nouveau examiné le cas de l'ancien parlementaire égyptien M. Mostafa al-Nagar porté disparu depuis près de trois ans. Le Comité salue la coopération des autorités égyptiennes, en particulier l'audition de M. Karim Darwish, Président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants égyptienne.

Malgré l'échange constructif qu'il a eu avec le représentant de la délégation égyptienne et les informations communiquées, le Comité reste convaincu que l'État égyptien peut faire encore davantage d'efforts pour retrouver M. al-Nagar, notamment en ouvrant une enquête sur sa disparition, afin que sa famille puisse enfin savoir ce qu'il est advenu de lui.

**M. K. Darwish** (Égypte), rappelant le ferme engagement du Parlement égyptien en faveur du plein respect des droits de l'homme et son soutien inébranlable à la réalisation de ces droits pour tous, y compris les parlementaires, déclare que sa délégation rejette fermement le projet de décision concernant M. al-Nagar et la façon dont le Comité mène ses travaux. Il indique avoir accédé la veille, de son plein gré et en toute bonne foi, à la demande du Comité de dialoguer avec lui de façon ouverte et franche sur le cas de M. al-Nagar. Néanmoins, le projet de décision concernant ce cas révèle hélas que le Comité ne travaille pas de façon impartiale, professionnelle et intègre comme il l'espérait.

Tout d'abord, le Comité a instruit le dossier en utilisant des prétextes fallacieux et des allégations fabriquées de toutes pièces et non étayées. Le Comité n'a pas non plus vérifié ou recoupé comme il aurait dû les informations qu'il a reçues ni apporté de réponses aux questions qu'il lui a posées à propos de ses méthodes de vérification des informations. Le Parlement égyptien s'est vivement félicité des efforts déployés par le Comité pour dialoguer avec lui et a adressé à ce dernier un courrier détaillé de 12 pages répondant à tous les points et questions soulevés par le Comité, dont une copie en anglais a également été remise au Comité la veille de sa séance.

Le Comité a néanmoins omis de prendre en compte, dans son résumé du cas et dans le projet de décision y relatif, les informations officielles et les arguments étayés qui lui ont été communiqués par le Parlement égyptien. Les deux documents contiennent des informations et des déclarations incorrectes sur le plan factuel, car elles reposent sur des allégations non vérifiées. Le projet de décision doit donc être reformulé pour y intégrer tous les faits et informations communiqués par la partie égyptienne. Plus inquiétant encore, le projet de décision n'est pas conforme aux Statuts et Règlements de l'UIP, car il présente un point de vue subjectif sur le cas de M. al-Nagar. Il s'agit là d'un constat extrêmement alarmant, qui ne sert ni les buts ni les objectifs du Comité et qui est contraire aux principes de professionnalisme et d'impartialité. Le Parlement égyptien adhère au principe de respect des règles constitutionnelles en tant que pilier central de son travail et demande à l'UIP de faire de même.

**M. S. Cogolati** (Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires), réitérant les remerciements du Comité aux autorités égyptiennes pour leur coopération et leur discussion franche et transparente avec celui-ci sur le cas de M. al-Nagar, explique que, comme le reflète le projet de décision, la position égyptienne a bien été prise en compte. Il précise notamment que la disparition forcée de M. al-Nagar n'est pas une conclusion tirée par le Comité mais une allégation ou une crainte. Par conséquent, l'objectif est de retrouver M. al-Nagar en orientant tous les efforts – y compris ceux des autorités égyptiennes – vers l'identification du lieu où il se trouve, conformément au souhait de sa famille.

**Le Président** dit que les textes en question doivent être reformulés au besoin pour y inclure les faits manquants qui ont été communiqués.

**Le Secrétaire général**, réitérant les remerciements adressés aux autorités égyptiennes pour leur volonté de coopérer en vue de résoudre les problèmes en dialoguant avec le Comité, déclare que le Conseil directeur ne souhaite pas adopter des décisions fondées sur des faits inexacts. Par conséquent, le Comité souhaitera sans doute revoir et modifier le préambule du projet de décision, qui semble être le passage litigieux. Les paragraphes du dispositif ne sont pas remis en cause et demeureront inchangés.

*En conséquence, le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Mostafa al-Nagar.*

## Eswatini

Le Comité rend compte pour la première fois au Conseil directeur de la situation de trois parlementaires en Eswatini. Deux d'entre eux sont incarcérés depuis juillet 2021 pour terrorisme, et le troisième a fui le pays avant qu'un mandat d'arrêt ne soit émis contre lui.

Les deux parlementaires détenus ont été arrêtés après avoir appelé à des réformes démocratiques, ce qui constitue pourtant une demande légitime. Le Président de l'Assemblée d'Eswatini a fourni au Comité de précieuses informations sur la situation des parlementaires concernés. Le Comité a été informé que leur immunité parlementaire a été respectée et que leurs conditions de détention sont bonnes. Toutefois, la réponse apportée par le Président de l'Assemblée n'a pas permis au Comité de comprendre pourquoi les parlementaires en question sont accusés de terrorisme.

Le Comité souhaite donc dépêcher un observateur à leur procès pour pouvoir indiquer prochainement au Conseil directeur si leurs droits fondamentaux sont respectés.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des trois parlementaires d'Eswatini.*

## **Libye**

Le Comité présente au Conseil directeur une nouvelle décision concernant le cas de Mme Seham Sergiwa, une parlementaire libyenne qui a été enlevée avec violence à son domicile deux ans plus tôt. À ce jour, on ne dispose d'aucune information sur sa situation et les autorités n'ont toujours pas fourni d'informations concrètes sur l'état d'avancement de l'enquête concernant sa disparition.

Les récentes conclusions de la mission d'enquête indépendante de l'ONU et les craintes exprimées par la Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la Libye confirment les conclusions du Comité. Ce dernier fera tout son possible pour coopérer avec les membres de la mission d'enquête et la Conseillère spéciale de l'ONU afin de trouver une issue favorable concernant le cas de Mme Sergiwa.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Seham Sergiwa.*

## **Myanmar**

Le Comité a une nouvelle fois examiné la situation des parlementaires au Myanmar, où 62 membres du Parlement ont fait l'objet de représailles pour le travail qu'ils ont effectué dans le cadre de leurs fonctions parlementaires à la suite de la prise du pouvoir par l'armée en mars 2021. D'après le rapport sur la torture et les conditions de détention inhumaines établi par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, une trentaine d'entre eux sont détenus au secret dans des conditions préoccupantes. Lors de la session, le Comité a pu rencontrer le Rapporteur spécial lors d'une audition et souhaite le remercier pour les précieuses informations qu'il lui a communiquées. Le Comité s'associe à l'appel lancé par le Rapporteur spécial en vue de mener des actions communes et concrètes de soutien en solidarité avec le peuple du Myanmar et ses parlementaires élus. Le Comité a également invité les membres du Conseil directeur à afficher leur solidarité avec leurs collègues en soutenant l'Alliance internationale des parlementaires pour le Myanmar.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des 62 parlementaires du Myanmar.*

## **Ouganda**

Le Comité souhaite tout d'abord remercier la délégation ougandaise d'avoir accepté de rencontrer les membres du Comité au cours de la présente Assemblée.

Le Comité a de nouveau examiné la situation de cinq parlementaires ougandais violemment arrêtés et torturés en août 2018. Le Comité a réitéré ses inquiétudes de longue date concernant l'impunité entourant ces événements et a exhorté les autorités ougandaises à prendre des mesures décisives, conformément aux recommandations formulées dans le rapport de mission 2020 du Comité, pour s'assurer que les allégations de torture donnent lieu à une enquête approfondie et efficace et que les mesures qui s'imposent soient prises à l'encontre des auteurs.

Le Comité a également examiné un nouveau cas en Ouganda concernant deux parlementaires de l'opposition actuellement en détention: M. Allan Ssewanyana et M. Muhammad Ssegirinya. Le Comité est profondément préoccupé par le maintien en détention de ces parlementaires, compte tenu des allégations inquiétantes relatives à leurs conditions de détention et des mauvais traitements qu'ils auraient subis en détention, ainsi que par la détérioration présumée de leur état de santé. Le Comité a prié instamment les autorités nationales de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en

sorte que tous deux puissent exercer pleinement leurs droits, en particulier leurs droits à la vie et à l'intégrité physique, bénéficier de garanties judiciaires et recevoir les soins médicaux dont ils ont besoin.

Le Comité souhaite dépêcher une délégation en Ouganda le plus rapidement possible afin qu'elle puisse visiter les parlementaires détenus, recueillir des informations sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de mission 2020 du Comité et poursuivre le dialogue avec les autorités nationales afin de parvenir à un règlement satisfaisant des cas ougandais. Le Comité remercie la délégation ougandaise des assurances de soutien qu'elle a données à cet égard.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les deux projets de décision relatifs, respectivement, aux cas des cinq parlementaires ougandais et au cas concernant les deux autres parlementaires ougandais actuellement en détention.*

*M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Vice-Président de l'UIP, prend la présidence.*

## **Palestine**

Le Comité a de nouveau examiné le cas de M. Marwan Barghouti, ancien parlementaire palestinien, incarcéré à l'issue d'un procès inéquitable, comme l'a conclu l'expert juridique nommé par l'UIP, M. Simon Foreman, dans son rapport de 2003 sur le procès de M. Barghouti.

Le Comité demeure préoccupé par les violations dont M. Barghouti a fait l'objet au cours des premières années de sa détention, en particulier par les allégations de traitements cruels, inhumains et dégradants dont il aurait fait l'objet et qui n'ont jamais été examinées par les autorités israéliennes.

Le Comité continuera à examiner ce cas et à poursuivre ses efforts pour renouer un dialogue direct avec les autorités israéliennes et trouver une solution.

**M. A. Dicter** (Israël) dit que M. Barghouti a été élu parlementaire pendant qu'il exécutait cinq peines d'emprisonnement à perpétuité après avoir été condamné pour meurtre, et que l'UIP ne doit pas devenir un refuge pour des terroristes notoires, qui ne devraient en aucun cas pouvoir être élus parlementaires. Contrairement aux Israéliens emprisonnés en Palestine, M. Barghouti a été autorisé dès le début de sa détention à recevoir la visite de délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Il invite l'ensemble des Membres à rejeter le compte rendu du Comité sur ce cas.

**M. S. Cogolati** (Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires), tout en prenant bonne note des observations qui viennent d'être faites, rappelle que le Comité part du principe que tous les parlementaires, quelles que soient les accusations portées à leur encontre, ont droit à un procès équitable et à des conditions de détention satisfaisantes et ont aussi le droit de ne pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Comité demeure ouvert au dialogue avec les autorités israéliennes et se tient prêt à dépêcher une mission en Israël afin de rencontrer l'ensemble des parties concernées, y compris les organisations humanitaires et M. Barghouti lui-même, ce qui pourrait l'amener à prendre une nouvelle décision concernant ce cas.

**M. A. Dicter** (Israël), soulignant que le système judiciaire israélien est réputé dans le monde entier, affirme que, comme le montrent les procès-verbaux des audiences, M. Barghouti a indéniablement bénéficié d'un procès équitable. L'absence de réponse du Comité aux nombreux courriers qui lui ont été adressés par sa délégation, qu'il a également rencontrée lors de la présente Assemblée, est inacceptable. Il demande si le mandat du Comité prévoit la défense de terroristes condamnés qui ont été élus parlementaires après leur condamnation.

**M. S. Cogolati** (Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires), déclare que le Comité est un organe indépendant composé de membres élus par le Conseil directeur. Il examine actuellement 685 cas de parlementaires dans 47 pays – soit 1 pays sur 4 – et défend les droits de l'homme de ces parlementaires, quelles que soient les accusations portées à leur encontre.

**Le Secrétaire général** précise que, dans leur dialogue avec les autorités israéliennes, l'UIP et le Comité ont clairement fait savoir qu'ils ne défendent pas des criminels qui ont enfreint la loi, mais des parlementaires en tant que membres d'une institution qui, dans un système démocratique, doit pouvoir fonctionner sans être entravée. Lorsqu'il défend des parlementaires poursuivis en raison de l'exercice de leurs fonctions parlementaires, le Comité fait preuve d'impartialité et d'indépendance, et s'efforce toujours de faire en sorte que les parlementaires concernés bénéficient d'une procédure régulière et d'un procès équitable. Son rôle n'est pas de défendre les terroristes, mais de veiller à ce

que les parlementaires soient en mesure de remplir leurs fonctions, comme ils en ont été mandatés par le peuple. Il va de soi que tout parlementaire reconnu coupable d'un délit à la suite de poursuites engagées dans le cadre d'une procédure régulière doit se soumettre au verdict de la loi.

**M. F. Zon** (Indonésie) dit qu'il a été clairement répondu à la question posée.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Marwan Barghouti en prenant note des préoccupations exprimées et des réponses qui y ont été apportées.*

#### **Venezuela (République bolivarienne du)**

Le Comité a de nouveau examiné le cas de 134 parlementaires vénézuéliens élus en 2015. À la lumière des conclusions de la mission conjointe menée par le Comité exécutif et le Comité des droits de l'homme des parlementaires au Venezuela en août 2021, le Comité des droits de l'homme des parlementaires s'est félicité que le gouvernement du Président Maduro ait annoncé la reprise imminente du dialogue avec l'opposition et a réaffirmé à cet égard que les problèmes en cause s'inscrivent dans le contexte plus général de la crise politique au Venezuela, laquelle ne peut être résolue que par la mise en place d'un dialogue politique inclusif et par les Vénézuéliens eux-mêmes. Le Comité a bon espoir que les pourparlers reprennent bientôt et a rappelé que l'UIP est prête à soutenir toute initiative visant à renforcer la démocratie au Venezuela. Par ailleurs, le Comité a de nouveau exhorté les autorités vénézuéliennes à cesser immédiatement toute forme de persécution à l'encontre des parlementaires de l'opposition élus en 2015.

*Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des 134 parlementaires du Venezuela.*

**M. S. Cogolati** (Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires), en guise de conclusion, dit que les cas qu'il a présentés ne constituent qu'une fraction du nombre record de cas actuellement examinés par le Comité. L'UIP n'a jamais reçu autant de plaintes concernant des violations des droits de l'homme des parlementaires, qui résultent souvent d'une action d'opposition – y compris démocratique – à un gouvernement. Le Comité est conscient que les Membres de l'UIP sont résolus à défendre les droits des parlementaires et que de nombreux Membres mènent des initiatives concrètes en faveur de la solidarité parlementaire.

À cet égard, les parlementaires qui s'unissent actuellement pour défendre la démocratie au Myanmar et les parlementaires détenus dans ce pays ou en exil méritent respect et admiration. Il a été particulièrement touché par les témoignages de certains de ces parlementaires qui ont pu participer par visioconférence ou en personne à un événement organisé en leur honneur par les parlementaires de l'ASEAN pour les droits de l'homme. Il appelle tous les Membres à soutenir le combat pour la démocratie et pour la liberté et les droits fondamentaux des parlementaires dans le monde et remercie, au nom du Comité, le Secrétariat de l'UIP, sans lequel il ne pourrait mener ses travaux.

**Le Président** déclare que la candidature de M. E. Blanc (France) a été reçue pour occuper l'un des deux postes vacants de membre au sein du Comité et que le second sera pourvu lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée à Kigali. Il croit comprendre que le Conseil directeur souhaite élire M. Blanc en tant que membre du Comité pour un mandat de cinq ans.

*Il en est ainsi décidé.*

#### Point 13 de l'ordre du jour

### **ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS**

(CL/209/13-P.1)

#### **a) Forum des femmes parlementaires**

(CL/209/13a)-R.1)

**Mme I.Y. Roba Putri** (Indonésie), Rapporteuse du Forum des femmes parlementaires, présentant le rapport figurant dans le document CL/209/13a)-R.1 sur la 33<sup>e</sup> session du Forum tenue le 20 mars 2022, déclare que, dans leurs contributions aux travaux de l'Assemblée, les participantes ont

mis l'accent sur la violence sexiste et sexuelle, en particulier dans les contextes de conflit, de déplacement et de migration, ainsi que sur les mesures visant à promouvoir les technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et à combattre les inégalités qui en résultent pour les femmes et les filles. Lors d'une réunion-débat, elles ont échangé sur diverses stratégies et sur les bonnes pratiques destinées à améliorer la santé des femmes et des filles dans le contexte de la reprise post-pandémie de COVID-19. Le Bureau des femmes parlementaires et le Comité des droits de l'homme des parlementaires ont en outre décidé d'établir un protocole spécial pour soutenir les femmes parlementaires victimes de violence sexiste. Le Bureau a engagé un dialogue interactif sur la violence sexuelle en période de conflit et a également souligné la nécessité de parvenir à un équilibre entre les sexes dans la composition du groupe de travail de l'UIP sur la situation en Ukraine qui sera créé très prochainement.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

**Le Président** dit que le Conseil directeur est appelé à approuver l'élection de Mme G. Karelova (Fédération de Russie) en tant que membre du Bureau des femmes parlementaires jusqu'en avril 2025, en remplacement de Mme E. Afanasieva (Fédération de Russie), qui a démissionné de ce poste. Il considère que le Conseil souhaite approuver cette élection.

*Il en est ainsi décidé.*

**b) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP**  
(CL/209/13b)-R.1)

**Mme S. Albazar** (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, présentant le rapport figurant dans le document CL/209/13b)-R.1 sur la réunion du Forum tenue le 21 mars 2022, explique que les participants ont commencé la réunion en faisant le point sur diverses initiatives destinées à favoriser la participation des jeunes, telles que des formations en ligne sur l'autonomisation et le leadership. Ils ont ensuite présenté les initiatives les plus marquantes menées dans le cadre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*. Ils ont souligné la nécessité d'inclure les jeunes dans les décisions relatives au climat, notamment lors de deux conférences de jeunes qui seront organisées par l'Égypte en prévision de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques prévue en 2022. Et ils ont également contribué aux travaux de l'Assemblée conformément à ce qui est décrit dans le rapport, en mettant l'accent sur la participation des jeunes aux processus de paix et sur la coopération pour le partage des technologies et des ressources en matière d'éducation. Enfin, les participants au Forum ont chargé Mme Albazar de rédiger un rapport de synthèse sur les jeunes qui viendra alimenter un projet de résolution sur les migrations internationales, la traite des êtres humains et les violations des droits de l'homme qui sera présenté pour adoption à la 145<sup>e</sup> Assemblée.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

**M. P. Katjavivi** (Namibie) propose que l'UIP encourage ses Membres à suivre l'exemple de son Parlement en mettant en place un programme visant à instiller une culture de la démocratie chez les jeunes, notamment en les faisant participer à l'examen de questions législatives et autres qui les intéressent ou les préoccupent. Les contributions des élèves de l'enseignement secondaire qui participent au programme sont une source importante d'informations sur les questions qui intéressent les jeunes.

**Mme S. Albazar** déclare à son tour que d'autres Membres devraient envisager de suivre cet exemple.

**Le Secrétaire général**, partageant ce point de vue et notant que la Namibie compte parmi les plus jeunes ministres et parlementaires du monde, souligne que le Parlement namibien doit être félicité pour ses politiques prospectives et ses bonnes pratiques destinées à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique, notamment par la création de parlements des jeunes et des enfants. Dans le même ordre d'idée, un membre éminent du Comité des droits de l'enfant de l'ONU a récemment accepté de collaborer avec le Forum, lequel souhaite réfléchir aux moyens de rajeunir les processus nationaux et internationaux afin de déterminer la meilleure façon de prendre en compte, dans les travaux de l'UIP, les questions qui préoccupent les jeunes, en particulier les enfants.

**M. K. Ait Mik** (Maroc) explique que, comme cela a été suggéré précédemment, les jeunes pourront participer davantage à la vie politique si les organes consultatifs de jeunes se transforment en organes décisionnels.

**Le Président** dit que le Conseil directeur est appelé à approuver l'élection de M. M. Alajmi (Koweït) en tant que membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires jusqu'en avril 2023, en remplacement de M. Al Kattan (Koweït), qui n'est plus membre du Conseil du Forum. Il considère que le Conseil souhaite approuver cette élection.

*Il en est ainsi décidé.*

**c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient**  
(CL/209/13c)-R.1)

**Mme F. Benbadis** (Algérie), membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport figurant dans le document CL/209/13c)-R.1 sur la séance du Comité tenue le 20 mars 2022. Elle indique que le Comité a discuté de l'importance de son mandat visant à favoriser le dialogue au service de la paix, qu'il a été informé des communications reçues par l'UIP sur la situation au Moyen-Orient et qu'il a souligné l'importance de sa visite prévue dans la région en juin 2022, de son action en faveur de l'autosuffisance alimentaire au Moyen-Orient, du développement des liens avec les autres organes de l'UIP et de la résolution de toutes les crises dans la région. Le Comité a également été informé de la tenue prochaine d'un webinaire sur l'utilisation des technologies hydriques au Moyen-Orient, et a rappelé la contribution de la science au dialogue interculturel et à la résolution des problèmes régionaux, notamment les pénuries d'eau.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

**Le Président** déclare que la candidature de Mme W.T.N. Makwinja (Botswana) a été reçue pour le poste demeuré vacant depuis la précédente session du Conseil directeur à pourvoir par une femme membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Il croit comprendre que le Conseil directeur souhaite élire la candidate à ce poste.

*Il en est ainsi décidé.*

**d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire**  
(CL/209/13d)-R.1)

**M. J. Kiarie** (Kenya), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport figurant dans le document CL/209/13d)-R.1 sur la réunion du Comité tenue le 22 mars 2022, explique que le Comité a entendu un bref exposé sur la situation des réfugiés en provenance d'Ukraine et que les chiffres cités dans le rapport attestent de l'ampleur spectaculaire des déplacements. Outre les mesures à prendre pour que le droit international humanitaire soit respecté par l'ensemble des parties au conflit en Ukraine, le Comité a rappelé l'importance de fournir assistance et protection aux réfugiés, de soutenir les pays d'accueil et de favoriser le dialogue en vue d'une résolution pacifique. Au cours d'un échange constructif avec Mme P. Patten, Représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Comité a identifié des domaines de coopération possibles avec le Bureau de la Représentante. Enfin, le Comité a salué l'organisation de plusieurs manifestations prévues en juin 2022 en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi qu'avec le CICR à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

**e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes**  
(CL/209/13e)-R.1)

**Mme H. Ramzy Fayez** (Bahreïn), au nom de Mme L. Vasylenko (Ukraine), membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, qui n'a pu se rendre à l'Assemblée en raison de la guerre dans son pays, déclare, en présentant le rapport figurant dans le document CL/209/13e)-R.1 sur la

45<sup>e</sup> session du Groupe tenue le 23 mars 2022, que la forte participation des femmes à l'Assemblée (38,6 % des délégués) confirme une tendance positive à la hausse. Comme indiqué à l'annexe II du rapport, près d'un tiers des délégations sont équilibrées du point de vue du genre, avec un pourcentage de femmes compris entre 40 et 60 % au sein desdites délégations. Le Groupe encourage les autres délégations à respecter à l'avenir le seuil fixé afin de garantir la diversité des points de vue et décrit le dialogue constructif qu'il a eu avec la délégation nigériane, l'une des 13 délégations qui ne comptent aucune femme. Le Groupe a également discuté de la politique de prévention du sexisme et du harcèlement sexuel lors des manifestations de l'UIP, et a demandé à cette dernière d'élaborer un plan de mise en œuvre du Code de conduite du système des Nations Unies en la matière. Il établira en temps utile un mécanisme de suivi de la mise en œuvre et appelle les Parlements membres à élaborer, avec le soutien de l'UIP, leurs propres politiques de lutte contre le harcèlement.

**Mme H. Hughes** (Australie) demande que sa délégation figure sur la liste des délégations composées exclusivement de femmes, dépassant ainsi largement le ratio de 40/60.

**Le Président**, s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, exhorte l'UIP à travailler sur le code de conduite proposé en vue de son approbation lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

**f) Groupe consultatif sur la santé**  
(CL/209/13f)-R.1)

**Mme G. Katuta** (Zambie), Rapporteuse du Groupe consultatif sur la santé, présentant le rapport figurant dans le document CL/209/13f)-R.1 sur la réunion du Groupe tenue le 20 mars 2022, explique que le Groupe a discuté des défis à relever pour garantir l'accès à la santé pour tous à la lumière de la mise en œuvre de la résolution de l'UIP adoptée en 2019 sur la couverture sanitaire universelle. Le Groupe a demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux maladies et autres problèmes de santé négligés pendant la pandémie de COVID-19, notamment chez les femmes, les enfants et les adolescents, et que la priorité soit donnée à la couverture sanitaire universelle et au renforcement des systèmes de santé dans les mesures de préparation aux pandémies. Il a également accepté de poursuivre son rôle de responsabilisation en adoptant une approche plus ciblée concernant les difficultés d'accès aux services de santé selon les régions et en mettant davantage l'accent sur le renforcement des capacités parlementaires. Enfin, le Groupe a été informé de l'élaboration d'un nouvel instrument international pour la préparation aux pandémies et a souligné l'importance, pour les parlements, de prendre part à ce processus par l'intermédiaire de l'UIP et d'avoir accès aux données ainsi qu'aux informations pertinentes relatives aux pratiques nationales.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

**Le Président** dit qu'au vu des conséquences dévastatrices de la pandémie de COVID-19, l'UIP et l'OMS se sont associées pour développer une nouvelle initiative.

**Le Secrétaire général**, présentant l'initiative, déclare qu'il s'agit d'un nouvel outil qui permettra aux parlements de contribuer aux activités de lutte contre les futures pandémies, comme va maintenant l'expliquer le Directeur général de l'OMS.

**Le Dr T.A. Ghebreyesus** (Directeur général de l'OMS), dans un message vidéo préenregistré, explique que l'UIP est un partenaire de longue date de l'OMS et qu'elle joue un rôle déterminant en réunissant les pays et les partenaires dans un esprit de solidarité, ce qui est vital lorsque le monde est en danger. En tant que cadre juridique régissant la réponse mondiale aux pandémies et autres menaces sanitaires, le Règlement sanitaire international (RSI) remonte au XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où les pays se sont réunis pour la première fois pour lutter contre certaines menaces sanitaires communes aux effets dévastateurs, notamment pour le commerce et l'économie. Le RSI a été révisé à plusieurs reprises. La dernière révision a eu lieu après l'apparition du syndrome respiratoire aigu sévère, ou SRAS, en 2005, et prévoit l'obligation de développer et de maintenir les capacités nationales en matière de prévention, de détection et d'intervention en cas d'urgence sanitaire.

Étant donné que les parlements jouent un rôle primordial dans la transposition du RSI en droit interne et dans la concrétisation des mesures, l'OMS s'est associée à l'UIP pour élaborer un guide intitulé *Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international (2005)*, destiné à soutenir le leadership et l'action des parlementaires en vue de renforcer durablement les capacités des populations en matière de préparation aux urgences sanitaires. Le guide joue un rôle essentiel dans le renforcement de la coopération multisectorielle à cette fin en se concentrant sur trois priorités clés : améliorer l'application du RSI, apporter des modifications ciblées au RSI en fonction des besoins et élaborer un nouveau traité international sur la préparation aux pandémies, lequel est en cours de négociation par les États membres de l'OMS, en gardant à l'esprit que la COVID-19 ne sera pas la dernière menace sanitaire à l'échelle mondiale.

**Le Secrétaire général**, remerciant le Dr Ghebreyesus pour son intervention éclairante et sa coopération en vue de rapprocher la communauté scientifique des décideurs réunis au sein de l'UIP, dit que l'UIP souhaite faire comprendre aux parlementaires qu'ils ne doivent plus jamais être pris au dépourvu en cas de crise d'une ampleur comparable à celle de la pandémie de COVID-19. Le nouveau manuel constitue donc un outil pratique pour promouvoir l'application du RSI en vue de favoriser la sécurité sanitaire mondiale, laquelle va de pair avec l'objectif de couverture sanitaire universelle qui fait l'objet d'une résolution de l'UIP.

*Le guide "Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international (2005)" a été présenté conjointement par la délégation de l'OMS auprès de l'Assemblée et par la Présidente de l'Assemblée, Mme P. Maharani (Indonésie).*

**g) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**  
(CL/209/13g)-R.1)

**Mme J. Oduol** (Kenya), Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présentant le rapport figurant dans le document CL/209/13g)-R.1 sur la réunion du Groupe tenue le 21 mars 2022, indique que le Groupe a été informé du lancement de la nouvelle application mobile de l'UIP et de la carte interactive inédite permettant de consulter la législation antiterroriste de tous les pays. Le Groupe consultatif a examiné les objectifs des récentes dispositions législatives types pour les victimes du terrorisme et le plan d'action issu de la déclaration sur l'Appel en faveur du Sahel. Il a aussi entendu les exposés, décrits dans le rapport, de deux orateurs invités, Mme P. Patten, Représentante spéciale des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et M. D. Cesselin, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Enfin, le Groupe a discuté de son plan de travail pour l'année à venir et du budget du programme de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, remerciant au passage les Parlements de la Chine et des Émirats arabes unis pour leurs contributions et encourageant les autres parlements à fournir des financements pour mettre en œuvre son plan de travail.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

**h) Groupe de travail sur la science et la technologie**  
(CL/209/13h)-R.1)

**M. M. Larive** (France), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, présentant le rapport figurant dans le document CL/209/13h)-R.1 sur les deux réunions du Groupe tenues les 4 février et 20 mars 2022, explique que le Groupe s'est félicité que la question de la science ait été incluse dans la nouvelle Stratégie de l'UIP et qu'il s'emploiera à mettre en œuvre l'objectif correspondant dans ses activités. Dans le cadre de son ambitieux plan de travail, pour lequel un budget spécifique devra être déterminé, le Groupe devrait participer à une conférence sur la science, l'éthique et le développement humain prévue en septembre 2022 au Viet Nam. Le Groupe a entendu un exposé d'expert sur un prochain webinaire consacré à l'utilisation des technologies hydriques face à la crise de l'eau au Moyen-Orient, une initiative organisée dans le cadre des Dialogues sur la Science pour la paix que le Groupe a vigoureusement soutenue en tant que moyen de rapprochement pendant les conflits. Enfin, le Groupe a examiné la forme et le contenu du projet de charte internationale sur l'éthique des sciences et des technologies destinée à servir de point de départ à l'élaboration d'une législation dans ce domaine, et a émis des suggestions à propos dudit projet.

*Le Conseil directeur prend note du rapport.*

Point 14 de l'ordre du jour

**DIVERS**

**Le Président**, évoquant la proposition du Président de l'UIP de créer un hymne de l'UIP pour exprimer l'unité et l'identité de l'Organisation, déclare que le Comité exécutif a accueilli favorablement cette proposition et a chargé le Secrétariat de l'UIP de rédiger un mandat sur la marche à suivre. Le Conseil directeur sera tenu informé de l'état d'avancement des travaux sur cette question.

S'agissant du nouveau Prix Cremer-Passy de l'UIP, les Membres sont vivement encouragés à présenter des candidatures avant la date limite fixée au 30 avril 2022. Le lauréat sera annoncé le 30 juin 2022, à l'occasion de la Journée internationale du parlementarisme, et sera invité à la 145<sup>e</sup> Assemblée pour recevoir son prix.

Après un échange de félicitations et de remerciements, le Président déclare la session close.

*La séance est levée à 12 h 50.*